

# Compte rendu du conseil municipal

du vendredi 18 décembre 2020 .

*Le 18 décembre 2020 à 20h30, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie de BAX, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de MR le Maire MANFRIN Jean-Marc.*

Étaient présents :

*Mme Marty Lætitia, Mr BIAU Jean-Luc, Mr GALY- BRUSQUET Pierre, Mr ROSELLO José, Mr MANFRIN Jean-Marc, Mr PAREDES Baptiste.*

Était absent : *Mr LE LURON Renaud, donne procuration à Mr ROSELLO José*

*Mme MARTY Laetitia est désigné secrétaire de séance.*

*Le Maire Mr MANFRIN Jean-Marc déclare le quorum atteint et ouvre la séance à 18H30.*

## ORDRE DU JOUR

*Monsieur le Maire indique qu'en raison du confinement, le public n'a pas le droit de se déplacer pour assister aux réunions du conseil municipal. Cette séance doit soit être retransmise en direct ce qui n'est pas possible pour la présente séance, soit se dérouler à huis clos. A la demande de Monsieur le Maire et après accord de l'ensemble des conseillers municipaux présents, la séance se déroule à huis clos conformément à l'article L.2121-18 du CGCT.*

### **1- Approbation du compte rendu du conseil municipal du 04 décembre 2020**

*En l'absence de remarques, Monsieur le Maire fait procéder au vote.*

***Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.***

### **2- Délibération sur le renouvellement des conventions ADS :**

*Mr le Maire expose les faits au Conseil :*

*Une convention était signée entre la commune et le pays sud Toulouse pour l'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme*

*Il faut les renouvelles en fin d'année pour l'année suivante.*

***Le Maire propose de le soumettre au vote :***

***Approuvé à l'unanimité.***

### **3- Délibération sur la modification des statuts du SIVOM des plaines et coteaux du Volvestre :**

*Mr le Maire indique au conseil municipal que le comité syndical du SIVOM des plaines et coteaux du Volvestre a approuvé lors de la séance du 14 octobre 2020 la modification des statuts du syndicat.*

*Il donne lecture de cette délibération sur les nouveaux statuts.*

*Après une concertation le conseil municipal adopte les nouveaux statuts obligatoire et la compétence optionnelle « travaux de création et d'entretien des espace verts » du SIVOM.*

***Le Maire propose de le soumettre au vote :***

***Approuvé à l'unanimité.***

**4- Délibération pour les déclaration préalable pour les clôtures ,permis de démolir et droit de préemption :**

*Mr le Maire expose au Conseil la nécessité de prendre une délibération pour la déclaration préalable des clôtures. Il est constaté sur la commune que des clôtures ont été dresser sans respecté les distances réglementaires. Cette compétence sera transférée au pays sud toulousain. Ne sera pas retenue la demande de démolition car nous ne somme pas sur un site classé et ni le droit de préemption, « il faut définir un plan d'acquisition de bien pour prendre cette compétence. »*

***Le Maire propose de le soumettre au vote :***  
***Approuvé à l'unanimité.***

**5- Délibération sur la prise du 1 /4 du budget primitif de l'investissement pour l'année 2021 :**

*Comme chaque année ,afin de pouvoir mandater des éventuelles dépenses d'investissement pour l'année 2021, il est nécessaires de délibéré pour autorisé le paiement des dépendance dans la limite du quart du budget 2020.*

- *soit:chapitre20 immobilisation incorporelles:375€*
- *soit:chapitre21 immobilisation corporelle:29624€*
- *soit:chapitre23 immobilisation en cours:5000€*
- 

*Question diverse :*

*-La fibre : Le Maire fera des recherches pour savoir comment sera alimente la commune au niveau de la fibre*

*-Responsabilité des normes des boite aux lettres.Des renseignement auprès de MR PECQUEUR seront demander.*

*Fin de séance 22h10*

*Le secrétaire de séance Mme MARTY Laetitia*